

Compte rendu SNTRS de la Commission Régionale de Formation Permanente DR17

08/04/2015

Présents: C. Lamberts, M. Nivard (SNTRS-CGT), H. Orain, V. Ferri (UNSA), JF Bergamini et C. Deleporte (FO), B. Genest (SNCS-FSU), F. Morineau (Déléguée régionale adjointe), G. Berthe, C. Gour, E. Mazuet (SRH)

Rappel préliminaire : les suppléants ne sont plus convoqués au même titre que les titulaires aux commissions. Ils peuvent y assister en présence du titulaire sans que leur déplacement soit pris en charge ; ils bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) comme les titulaires.

Remarque d'un syndicat : Inviter seulement les titulaires ne facilite pas le dialogue social.

Approbation du CR de la séance de novembre 2014. (2 abstentions)

Fonctionnement de la CRFP

L'organisation et le fonctionnement de la CRFP sont rappelés. Sa composition est de 6 membres titulaires, représentants des personnels, de la déléguée régionale et de la responsable des ressources humaines. Les autres membres de l'administration présents le sont à titre d'experts (ici au titre du pôle formation).

La CRFP est consultée pour l'élaboration du schéma directeur de la formation permanente et sur le bilan de l'année.

Le compte-rendu en version pré-validée (avant vote par la CRFP) est disponible dans l'espace CORE pour les membres de la CRFP. La mise en ligne sur l'extranet, accessible à tous les agents, n'interviendrait que pour une version définitive.

SNTRS : Nous avons demandé la poursuite d'une mise en ligne dans l'extranet de cette version pré-validée, accessible à tous les agents, la version définitive n'intervenant que 6 mois après.

FO : regrette le manque de représentativité et la circulaire de 2014.

Bilan 2014

Faits marquants:

- ⇒ Organisation de nouvelles formations pour accompagner les personnels en situation de responsabilité. La formation des DU sur 3 jours (beaucoup plus complète que précédemment) comprend une partie sur les entretiens annuels d'activité, une autre sur le dossier annuel (*pour cette phase le DU vient avec un ou 2 dossiers qu'il veut pousser*) Les RH participent à cette formation. La vision stratégique des promotions pour l'unité est abordée, ainsi que le taux de pression sur les promotions. 14 stagiaires ont suivi la formation en 2014 et 13 sont inscrits en 2015, soit 27 DU (ou adjoints) sur 60 unités de la délégation. La formation est destinée en priorité aux DU (éventuellement aux responsables administratifs), ce choix étant argumenté par le fait que ce sont les DU qui font les classements pour les promotions.

SNTRS : Cependant, face au grossissement des unités, ce sont les responsables d'équipe qui mènent les entretiens, rédigent les arguments de promotion, sans avoir accès à la formation.

En parallèle, il existe une démarche pro-active vis-à-vis des DU qui prennent leurs fonctions : cycle national de formation pris en charge par le service des cadres du CNRS, avec différents acteurs : national, régional, instituts. En DR17, cette démarche de formation, sur plusieurs années de mandature d'un DU, commencera au moment de la re-contractualisation (2017) et portera sur le projet de l'unité (ressources, scientifique...). Une co-animation avec les autres tutelles est prévue.

SNTRS : cette formation est actuellement à la charge unique du CNRS. Si la formation des DU, souvent non CNRS, est essentielle, cet effort reposant sur le budget de la seule tutelle CNRS des

unités nous interroge. Pourquoi ne pas solliciter les autres tutelles, démarche désormais systématiquement mise en œuvre pour les formations sur les techniques de laboratoire...

⇒ Second fait : la formation dans l'accompagnement des personnels (rédiger son rapport annuel...)

Bilan quantitatif 2014

762 formés en 2013, 680 en 2014 soit une baisse qui se poursuit ; dont 493 CNRS (513 en 2013) et 187 non-CNRS. Au total, moins d'agents participent aux stages.

Le taux d'accès à la formation varie de 20 (chercheurs) à 50 % (ITA).

Le budget de la formation est stable depuis 4 ans.

La volonté de travailler en collaboration avec les tutelles est réaffirmé.

SNTRS : le problème de non-financement des formations dédiées à la recherche par les tutelles universitaires est récurrent. Il convient de travailler cette question à une échelle politique. L'exemple de Rennes 1, est cité comme un partenariat qui fonctionne. Cependant, cela ne reflète pas du tout les obstacles rencontrés avec les autres universités pour co-financer des formations intra-laboratoires par exemple.

Quelle prise en charge pour les doctorants CNRS ?

83 doctorants CNRS (bourses BDI, CDD ANR, contrat européen...) ont participé aux stages en 2014. Les doctorants non-CNRS se retrouvent essentiellement au niveau des écoles thématiques.

Le taux de satisfaction chez les ITA : sur 100 agents ayant exprimé un besoin, 46,7 % pour les AJT en ont effectivement suivi une ; ce taux est de 57,7 % pour les T, 58,2 % pour les AI, 61,2 % pour les IE et 54,2 % pour les IR.

Concernant l'accès à la formation en fonction de l'âge, les conclusions sont identiques : on se forme jeune puis dans la seconde moitié de la carrière.

Les stagiaires par statut : 715 stagiaires statutaires CNRS ; 70 non statutaires CNRS ; 193 non CNRS.

Statutaires CNRS - % de stagiaires par domaine de formation

Techniques spécifiques	18
Connaissances scientifiques	10
Management et qualité	12
Langues	6
Prévention et sécurité	8
RH	10
Applications spécialisées	4
Informatique	4
Bureautique	3
Partenariat et valorisation	2

Lecture : Parmi les 715 statutaires CNRS, 18 % concernant le domaine de formation des techniques spécifiques.

Pour les non statutaires CNRS, 17 % suivent un stage dans le domaine des techniques spécifiques et 43 % des connaissances scientifiques (les écoles thématiques).

La culture institutionnelle pour les CDD est en baisse (9 en 2014) : comment valoriser son expérience en vue de passer un concours de la FP, valoriser son parcours en vue d'un emploi n'ont pas vraiment de succès.

Les formes de formation

Tutorat : beaucoup sont informels. Les tutorats institutionnalisés sont souvent à l'initiative des RH (changement de métier...).

Une autre rubrique est mentionnée : le coaching.

Il s'agit du recours à coach externe au CNRS. Cela ne remplace pas le bilan de compétences (pour rappel, 2 autorisés dans une carrière, après 10 ans d'ancienneté) qui est à l'initiative de l'agent qui n'est pas tenu de faire un retour à son employeur.

Qui bénéficie du coach ? 7 à 10 agents / quels sont les critères d'accès ? sur préconisation RH, mais n'étant pas systématiquement mis en œuvre lors d'un suivi RH.

Le coaching est ici un accompagnement individuel pour un projet professionnel nouveau, par une tierce personne.

SNTRS : Comme pour les stages de managements, la question du choix du prestataire, de sa qualité au regard d'un cahier des charges est posée. Il nous est répondu qu'un marché est passé. Une même formatrice intervient depuis 3 ans. Quand bien même le terme Coaching est imposé par SIRHUS, il n'a rien de neutre.

Cette terminologie a déclenché un débat important au sein de la CRFP. Il est demandé à l'administration d'utiliser une autre terminologie qui est « imposée » par l'application SIRHUS.

Les stages intra-unités : ils sont favorisés et représentent 19 % des 715 stagiaires statutaires CNRS, contre 26 % des 70 non statutaires CNRS.

Les stages inter-unités collectifs ou individuels : 69 % des 715 stagiaires statutaires CNRS, 30 % des 70 non statutaires CNRS.

Mise en œuvre du Plan de Formation régional

Activité de la cellule de formation : 168 actions de formation organisées, 197 sessions de formation.

Quelques éclairages :

Techniques spécifiques – 47 actions, 50 sessions

Prévention et sécurité (dont assistants de prévention) – 20 actions, 24 sessions ; à noter que le SST est assuré par l'hébergeur soit pour le CNRS : l'IMN à Nantes, Roscoff et la délégation

Langues : difficultés liées à l'éclatement de la délégation, les différents besoins et niveaux. Cette année les stages d'immersion à Jersey sont reconduits. Le coût est de 800 euros par personne, la DR17 prenant en charge les frais pédagogiques tandis que le coût d'hébergement et de transport est à la charge de l'unité. 14 agents y sont allés en 2014. 10 sont inscrits à ce jour pour 2015. Il n'y a pas de refus.

L'anglais général se fait en partenariat avec l'INSERM pour 2015. Autre idée : cibler la formation sur un métier : accueil en laboratoire... Certaines délégations font des fiches techniques sur « que dire... »

Agents formés et statut

	CNRS statutaires	CNRS non statutaires	Non CNRS	Total
Actions Nationales	84	8	40	132
Ecoles Thématiques	16	12	13	41
Actions régionales	576	51	57	684
	676	71	110	857

Partenariat pour la formation pour les 110 non-CNRS

Rennes 1 : 22 % ; Rennes 2 : 3 % ; Nantes : 6 % ; Brest : 2 % ; Le Mans : 5% ; Angers 6%

Budget 2014 et budget prévisionnel 2015

	2010	2011	2012	2013	2014
BUDGET REGIONAL					
Coût pédagogique	213 555	211 829	159 675	168 073	199 060
Frais missions régional	55 606	38 855	20 720	30 184	26 944
Frais missions national	61 407	44 750	57 217	41 742	45 610
Indemnités d'enseignement	10 000	7 600	7 500	12 000	8 777
ANF	15 500	9 500	76 590	27 000	74 332
Ecoles Thématiques	94 500	61 000	18 381	47 500	57 500
TOTAL	450 568	373 523	332 585	402 231	412 223

Les indemnités d'enseignement correspondent aux formateurs internes. Il s'agit d'un "droit de tirage" sur une enveloppe nationale (en fonction des effectifs de la DR17). Elle peut augmenter pour la DR17 si tout n'a pas été dépensé par les autres délégations. La circulaire fixe 4 taux horaire : 15 € pour les outils CNRS sans préparation (45 € s'il est nécessaire de retravailler toute la formation), 45 € pour les formations avec pratique et théorie (cas le + courant en fait), 60 € pour les formations théoriques, 100 € pour des formations exceptionnelles. Ces 2 derniers taux ne sont pas retenus en DR17.

Le budget des écoles thématiques de 57500 € couvre 9 écoles thématiques, organisées par des unités de la DR17 en 2014.

Les coûts pédagogiques régionaux par domaine de formation sont présentés.

SNTRS : les formations Management/qualité représentent 57000 € en 2014 soit près de 30 % des coûts pédagogiques régionaux.

	2015 (prévisionnel)
BUDGET REGIONAL	
Coût pédagogique	170 000
Frais missions régional	25 000
Frais missions national	45 000
Indemnités d'enseignement	7 000
ANF	22 270
Ecoles Thématiques	36 500
TOTAL	305 770

Le budget des écoles thématiques de 36500 € couvre 3 écoles thématiques, organisées par des unités de la DR17 en 2015.

Les formations management/qualité sont prévues à hauteur de 30000 euros (moins de formations à mettre en place), celles dans le domaine des techniques spécifiques à hauteur de 35000 euros.

Orientations 2015

- Soutenir le développement professionnel des agents : accompagner les personnes en situation de responsabilité ; permettre la valorisation des compétences et des parcours professionnels
- Adapter la formation à son environnement : renforcer les partenariats et organiser des actions de formation mutualisées ; favoriser la logique de site pour répondre aux besoins spécifiques et maîtriser les coûts ; mobiliser les compétences internes par l'utilisation des formateurs internes (organisation de formations de formateurs internes - renouvellement des formateurs avec accréditation annuelle en fonction des besoins)
- Poursuivre les pratiques de dématérialisation administrative : inscription en ligne, saisie des PFU dématérialisée, outil de gestion administrative de la formation (convocations, attestations, chevalets...).

SNTRS : les orientations 2015 sont en prolongement de celles de 2014.

Autres points

Campagne d'apprentissage

Développement de l'apprentissage dans la fonction publique d'Etat : 20 millions d'euros sont débloqués. En parallèle à cet apport financier, les apprentis ne sont plus comptabilisés dans le plafond d'emploi. Cela va permettre l'augmentation du nombre d'apprentis.

Pour rappel, les unités prennent en charge les frais de scolarité et le CNRS prend en charge la rémunération de l'apprenti.